



LA CHASSE BAS-RHINOISE

**Plus de 52 millions d'euros
injectés par an dans l'économie locale**

GAMME LAND ROVER

PROGRAMMEZ VOS STATIONS PRÉFÉRÉES.

landrover.fr



ABOVE AND BEYOND



Avec plus de 65 ans d'expérience, Land Rover a acquis un savoir-faire inégalé en terme de circulation en conditions extrêmes. Du Defender au Nouveau Range Rover Sport, chaque modèle de la gamme réserve à ses occupants un niveau de sécurité optimal sur les routes enneigées et donc une conduite en toute sérénité. A bientôt chez votre concessionnaire Land Rover.

Land Rover Strasbourg

www.landrover-strasbourg.com - E-mail : c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

Consommation mixte Norme CE 1999/94 (L/100km) : 4,9 à 7,8 - CO₂ (g/km) : 129 à 181.



Béatrice Roecker
Responsable du service
administratif - 03 88 79 83 85



Fabienne Musser
Comptabilité



Hugui Boquel
Secrétariat



Alexandra Barthel-Dick
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable du service
technique - 06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Florian Guibot
Technicien adjoint

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 • Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS :

Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

SOMMAIRE

La chasse bas-rhinoise en chiffres	4-8
Nouveau permis de chasser	10-11
Faune sauvage - Le Judenacker	12
Aménagements des plaines	14-15
Dégâts de corneilles	15
Projet de loi agricole	16
Brèves	18-20
Petites annonces	22

EDITORIAL

S'wachst ken baum in de himmel

Où sont passés les sangliers ?

Ces dernières années nous avons eu à gérer l'abondance de sangliers. Un exercice pas facile car les bêtes noires sont naturellement très prolifiques quand certains voyants sont au vert.

Mais comme toujours dans la nature, après les «vaches grasses» arrivent les «vaches maigres». Et en effet, fin 2013, toute l'Europe (Espagne, Pologne, Hongrie, Allemagne, Sologne, Chambord, Alsace) a constaté un effondrement de population de suidés d'environ 30%.

En 2012, la production de fruits forestiers, base de la nourriture du sanglier, a été très faible. Les sangliers ont ainsi connu la disette dès l'automne confirmée par les premiers tirs du printemps qui ne présentent ni graisse sous-cutanée ni graisse péri-rénale.

Si la procréation a bien eu lieu, les femelles n'ont par contre pas produit de lait pour leurs marcassins car pour produire du lait il leur faut un certain pourcentage de lipides c'est à dire de la graisse.

Beaucoup de marcassins sont de ce fait morts de faim et le printemps particulièrement humide et long a terminé le travail en décimant les quelques marcassins survivants. Un peu partout, les premiers marcassins sont aperçus en mai, la génération de janvier à mai ayant disparu.

Au printemps, les sangliers car affamés, ont généré sur les semis de maïs beaucoup plus de dégâts qu'habituellement (statistiquement jusqu'à 5 fois plus). Poussés par la faim, ils ne respectent plus les clôtures électriques, ni les bruits des coups de feu des chasseurs.

Pendant ce même temps, les chasseurs ont bravé le vent, la pluie voire la neige pour tirer et réduire populations et dégâts. Leur travail a été facilité par l'administration qui a autorisé le tir de nuit. Quand la nature, l'administration et les chasseurs tirent dans le même sens, le résultat ne peut être que spectaculaire.

Les premières battues d'octobre ont révélé cette redoutable efficacité. Maintes chasses aux sangliers ont été silencieuses, ou avec des tableaux dignes des années 60. Ils restent néanmoins de ci de là, des concentrations importantes et inexplicables de sangliers qu'il faut continuer à réguler sérieusement.

Gardons à l'esprit que de tels pics de dégâts ont existé en 2002, 2008 et 2013. Ils ont toujours été suivis par des baisses, (*S'wachst ken baum in de himmel*) mais qu'avec un tel potentiel de reproduction nous ne serons pas à l'abri pendant longtemps.

Restons vigilants!



Gérard Lang, *président de la FdC67*

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce
notamment au soutien
de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**





Plus de 52 millions d'euros injectés par an dans l'économie locale

À l'approche des renouvellements des baux de chasse tant communaux que domaniaux, il nous a paru opportun de calculer le poids financier de la chasse dans le Bas-Rhin. En clair, combien en coûte-t-il annuellement aux chasseurs bas-rhinois pour assouvir leur passion ?

Car on le sent bien ici et là, cette passion a tendance à s'éroder tant le coût et la réglementation deviennent contraignants. Sans compter « l'instabilité financière » d'une année à l'autre, celle-ci étant essentiellement due au niveau et aux modalités de règlement des dégâts de sangliers, de lapins, de chevreuils et autres cervidés que les seuls chasseurs ont à supporter. En 1997, la Chasse en Alsace avait déjà mené cet exercice au niveau alsacien. Nous nous sommes largement inspiré de ce dossier. Par leurs contributions, les chasseurs sont bien des vrais acteurs de l'économie locale. Ils méritent d'être traités en partenaires à part entière par l'ONF et les communes et non en subalternes.



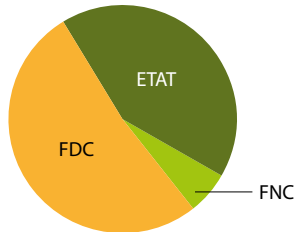
Le permis de chasser

1 160 000 €

Chaque année, les chasseurs doivent renouveler leur permis de chasser auprès de leur Fédération. La somme à régler se décompose en une redevance cynégétique et un timbre fédéral. En 2013, 7 900 nemrods ont ainsi validé leur permis annuel ou temporaire auprès de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin pour un total de 1 160 000 euros.

Bénéficiaires:

- Fédération des Chasseurs: 52,6%
- État: 41,5%
- Fédération Nationale des Chasseurs: 5,90%



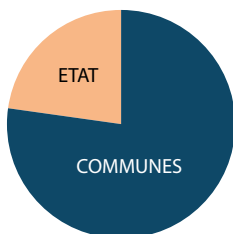
Le loyer des chasses

8 200 000 €

Le loyer des chasses se règle annuellement, soit à une commune lorsque le territoire est communal soit à l'ONF lorsque le lot concerné relève de l'état. En 2013, l'ensemble des loyers de chasse a représenté 8 200 000 euros.

Bénéficiaires:

- Communes: 78%
- État: 22%



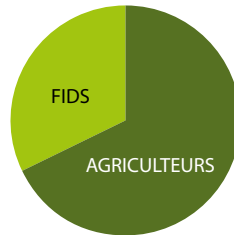
La cotisation et la surtaxe au FIDS - 2 300 000 €

Chaque territoire de chasse doit s'acquitter d'un montant représentant 12% du prix du bail plus un rappel à l'hectare lorsque ces 12%

ne suffisent pas à couvrir les dédommagements versés aux agriculteurs pour dégâts de sangliers. En 2013 le budget du Fonds des d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin s'est monté à 2 300 000 euros.

Bénéficiaires:

- Agriculteurs: 68,6%
- FIDS (personnel, estimateurs, prévention, etc.): 31,4%



Le FARB - 51 000 €

Le Fonds Alsacien de Restauration du Biotope gère et acquiert des terrains en vue de conserver et recréer

du couvert, offrir de la nourriture et favoriser la reproduction de la faune sauvage. Il est à ce jour propriétaire de 230 hectares. En 2013, les contributions volontaires des chasseurs au FARB se sont élevées à 51 000 euros.

Bénéficiaire: FARB

Diverses assurances

314 000 €

Tous les porteurs de permis sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile qui s'élève environ à 20 euros par an. Le locataire de chasse, particulier ou association, est quant à lui obligé de contracter une assurance pour l'organisation de la chasse d'un montant moyen de 120 euros sachant que le Bas-Rhin compte 1 300 lots de chasse. L'ensemble des assurances représentent annuellement 184 000 euros.



L'adhésion territoire

62 000 €

Chaque année, les locataires de chasses doivent s'acquitter du droit «adhésion territoire». Celui-ci s'est monté à 62 000 euros l'an dernier.

Bénéficiaire: FDC

Les bracelets

225 600 €

Pour les espèces soumises à plan de chasse, le cerf et le chevreuil dans le Bas-Rhin, les chasseurs doivent acheter les bracelets correspondants. En 2013, la FDC67 a vendu à ses membres 28 200 bracelets à 8 euros pièce soit 225 600 euros au total.

Bénéficiaires: FDC

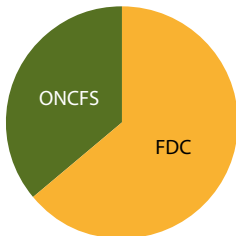
L'examen du permis de chasser

22 600 €

En 2013, 220 candidats ont passé leur permis de chasse, soit 22 600 euros au total.

Bénéficiaires:

- FDC (formation): 63,7%
- ONCFS (examen): 36,3%



La cotisation suivi des territoires

32 000 €

Il s'agit d'une contribution volontaire des titulaires de droit de chasse. Elle sert à financer la collecte des trichines et le suivi technique et administratif des territoires de chasse. 32 000 euros en 2013.

Bénéficiaire: FDC

Armes et munitions

2 000 000 €

L'on peut considérer que chaque chasseur dépense en moyenne 150 euros pour ses armes et 100 euros pour les cartouches. Ce qui représente 2 000 000 euros pour les 7 900 chasseurs du Bas-Rhin.

Vêtements et accessoires

632 000 €

Selon l'étude de Jean-Michel Pinet de 1993, le chasseur dépense en moyenne pour les vêtements et les accessoires environ 80 euros par an (chiffre actualisé). Soit 632 000 euros pour l'ensemble des chasseurs du 67.

Restauration/hôtellerie

3 180 000 €

On estime que les chasseurs alsaciens vont en moyenne cinq fois au restaurant dans la saison de chasse pour des repas de chasse, réunions diverses, etc. pour un coût moyen du repas de 40 euros. Environ 1 000 chasseurs non locaux viennent chasser environ six week end par saison



La vente de la venaison

Grâce au produit de la venaison, les chasseurs peuvent aussi compter sur des recettes. Pour calculer ce chiffre d'affaires annuel, nous nous sommes basés sur les chiffres des tableaux de chasse officiels multipliés par les estimations de poids et de prix de vente moyens des trois espèces, sangliers, chevreuils et cerfs. Nous n'avons pas tenu compte du petit gibier vu sa rareté et donc son peu d'influence sur les recettes.

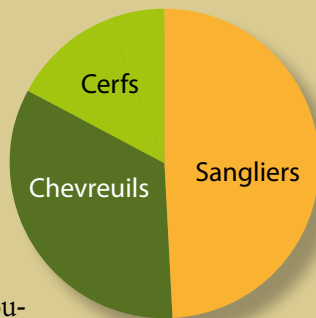


Chiffre d'affaires réalisé

- 15 000 sangliers de 35 kg à 2 euros le kg: **1 050 000 euros**
- 15 000 chevreuils de 12 kg à 4 euros le kg: **720 000 euros**
- Cerfs:
 - 715 faons de 35 kg à 4 euros par kg: **100 100 euros**
 - 645 biches de 55 kg à 4 euros le kg: **141 900 euros**
 - 403 cerfs de 100 kg à 3 euros le kg: **120 900 euros**

Total: **2 132 900 euros**

La vente de gibier permet donc de réaliser un chiffre d'affaires annuel de 2 132 900 euros soit environ 4% des 52 millions de dépenses. Avouons que nous sommes bien loin de ce que certains esprits chagrins voudraient faire croire. Et encore, aurions nous été en droit de compter le temps nécessaire - donc le coût- à la préparation et la livraison aux marchands et ateliers de préparation. Là encore, l'activité « chasse » permet à certains emplois de perdurer grâce à la commercialisation du gibier.



de chasse. On considère qu'ils dépensent chacun 300 euros par week end (chambre, repas, etc.). L'ensemble de ces dépenses représente un total de 3 180 000 euros.

Documentation

395 000 €

Jean-Michel Pinet avait évalué à 50 euros (montant actualisé) la somme dépensée par chaque chasseur pour ses frais de presse, livres, etc. Soit un total de 395 000 euros.

Agrainage, semences, pierres à sel, miradors, gibier de repeuplement

3 900 000 €

On considère que l'achat des produits d'agrainage, de semences, de pierres à sel, de miradors, et de gibier de repeuplement concerne les 1300 lots de chasse du Bas-Rhin. Chacun d'eux dépensent en moyenne pour ces postes 3000 euros par an soit 3 900 000 euros au total.

Gardes-chasse particuliers

1 920 000 €

On estime que trente territoires emploient un garde-chasse particulier à plein temps et une centaine un garde à mi-temps. Une dépense annuelle avec charges de 1 920 000 euros.

Chiens

2 500 000 €

On peut considérer qu'un chasseur sur cinq possède un chien qu'il doit renouveler tous les 10 ans. Le prix d'achat d'un chiot est d'environ 800 euros. Les frais pour nourriture, vétérinaires, etc. sont d'environ 1 500 euros par an. Les chasseurs dépensent ainsi pour leurs chiens la coquette somme de 2 500 000 euros par an.

Cultures à gibier

1 000 000 €

Environ cinq cents lots de chasse louent des terres pour y planter des cultures à gibier. Entre le prix de la location et les travaux de labour, d'ensemencement et d'entretien ainsi que les semences on estime à 2 000 euros annuels les frais de ces cultures par lot de chasse. Soit 1 000 000 euros.

Jachères environnement faune sauvage

10 000 €

Ce poste de dépenses a fortement baissé depuis 2009, année où l'obligation de jachères a disparu pour les agriculteurs. Il reste néanmoins environ 200 hectares de jachères qui représentent 10 000 euros de frais annuels.

Dégâts de gibier « rouge »

500 000 €

Dans la Chasse en Alsace de 1997, concernant les dégâts de gibier « rouge » les indemnités versées aux agriculteurs par les chasseurs s'élevaient à 500 000 euros (chiffre actualisé en fonction de l'inflation).



Piégeage

40 000 €

De nombreux territoires de plaine investissent dans le piégeage. L'on peut estimer cette dépense à 40 000 euros pour l'ensemble des territoires concernés.

Le « chapeau »

5 200 000 €

Les 1 300 lots de chasse organisent en moyenne quatre battues par saison avec vingt-cinq participants postés qui abondent le chapeau à hauteur de quarante euros. Ces sommes sont utilisées pour dédommager les traqueurs et payer le repas servi aux participants. Total: 5 200 000 euros

Véhicules de chasse et déplacements

18 500 000 €

Si l'on considère que chaque chasseur effectue environ 4 000 kilomètres par an pour la chasse (agrai-



nage, travaux, affuts, battues, etc.) et que ces déplacements sont essentiellement effectués avec des véhicules tout-terrain, selon le barème kilométrique du service des impôts cette dépense globale se monte à 18 500 000 euros.

Certains chiffres de cet inventaire sont issus des comptabilités de la

Fédération des Chasseurs ou encore de celle du Fonds d'Indemnisation. Ils sont ainsi d'une parfaite précision. Les autres postes budgétaires, pour lesquels les sources comptables n'existent pas, ont été estimés en fonction de moyennes, de la façon la plus logique et la plus raisonnable possible. ●

Parce que c'est l'entraînement qui fait le Maître



Cyné'TIR

Tir à balles réelles

- avec votre propre arme
- avec nos armes de prêt

Tir au laser

- carabine « laser » fournie

Tarif

- 80 € par heure pour le groupe quel que soit le nombre de personnes

Horaires d'ouverture : Tous les jours de 9 h à 22 h - Dimanche 9 h -12 h
Réservations • 03 88 79 12 77, Béatrice Roecker, FdC67 • www.fdc67.fr
(en quelques clics avec possibilité de paiement au Cyné'tir)

Plus de 60 films tournés en conditions réelles de battues



ALSAVERT

BERGBIETEN
Tél. 03 88 38 25 35
www.alsavert.com
info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage
Démontage d'arbres
Taille de haies
et débroussaillage
Rabotage de souches
Soin des Arbres

1, route de Flexbourg
67310 BERGBIETEN
Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36
 e-mail : jmf@alsavert.com

Visez plus haut



Christian Veltz

Diplômé de l'Ecole d'armurerie de Ferlach
Président des Trompes de Chasse de Mollkirch

LA CHASSE, UNE PASSION PARTAGÉE

S'Jaejer-Stuebel

ARMURERIE VELTZ

24 rue du Général Baegert • 67210 Obernai
Tél. 03 88 95 65 41 • www.armurerie-veltz.com

Parking 100 places (Place des Fines Herbes) • 20 mn gratuites
Stand de tir à 5 mn du magasin

FUCHS INDUSTRIE FRANCE
épices et additifs

FUCHS

FUCHS INDUSTRIE FRANCE
 20, rue Alfred Kastler - Z.I. du Ried CS20714 - 67850 HERRLISHEIM
 Tél 03 88 55 33 55 Fax 03 88 55 33 59 - E-mail : fuchsind@wanadoo.fr
 site : www.fuchs-industrie.fr

Nouveau permis de chasser

Une refonte de la formation et de l'examen

Depuis le premier janvier 2014, de nouvelles règles sont entrées en vigueur quant au permis de chasser. Elles concernent tant la préparation du permis que l'examen en lui-même. Les armes semi automatiques font leur apparition et l'examen complet se passera en une demi journée. *Revue de détail.*

La formation théorique

La formation théorique passe de cinq soirs de la semaine à une journée complète. Elle porte toujours sur la connaissance, l'organisation et les modes de chasse, la législation, l'armement et la sécurité et la biologie des espèces et de leur habitat.

La formation pratique initiale

La formation pratique est réalisée sur un parcours extérieur composé de trois parties: la première à blanc avec franchissements, la deuxième avec tir réel (munition grenaille) et enfin d'une simulation de battue au grand gibier.

- Sur la partie «*Chasse simulée*», sont utilisés des fusils de chasse approvisionnés en munitions non chargées. Cette partie est composée de cinq postes: deux postes de franchissements (clôture et fossé) et trois postes de tir mais uniquement sur plateaux noirs (représentant une espèce gibier), de mises en situation par rapport à une maison d'habita-

Le suivi des formations est obligatoire pour passer l'examen !

tion, d'une personne et d'une haie.

- La partie «*tir réel*» à grenaille (apparition de plateaux rouges pour les espèces protégées) se réalise au fusil de chasse sur un poste multidirectionnel. Sept plateaux sont envoyés, avec inclusion d'une silhouette humaine qui apparait de temps à autre et qui bien entendu doit être prise en compte.

Là, intervient une nouveauté c'est à dire la possibilité pour le candidat d'utiliser un fusil semi-automatique pour ces tirs.

- La dernière partie «*simulation de la battue au grand gibier*» prend en compte l'environnement: les voi-

sins de chasse (angles de trente degrés), l'environnement naturel voire urbain et le respect des signaux de battue.

Tout au long du parcours, le comportement du candidat ainsi que la maîtrise de soi sont jugés.

De plus les tirs rasants ou à hauteur d'hommes sont éliminatoires sur tout le parcours.

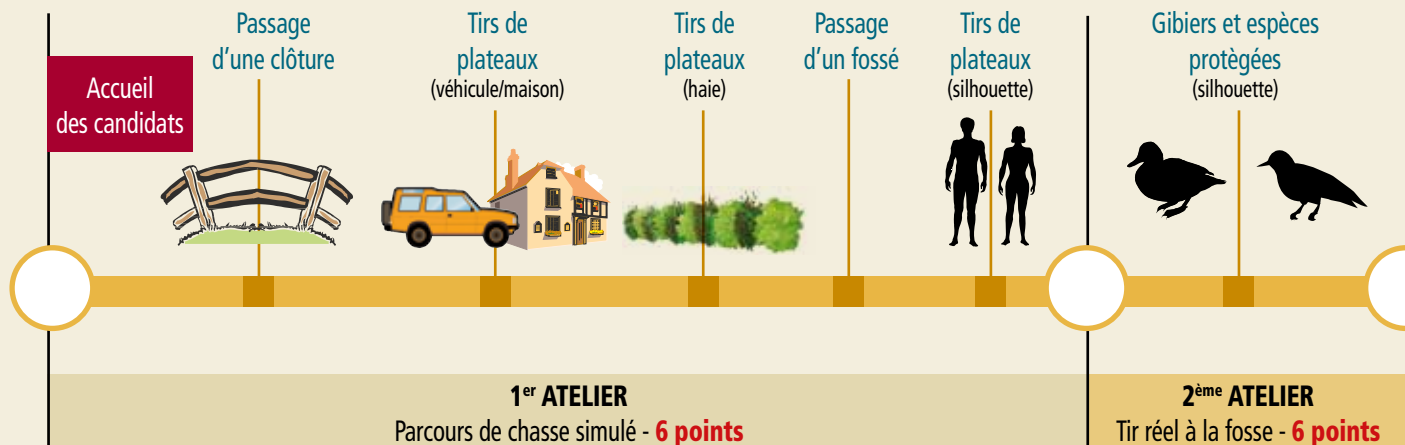
À aucun moment, la réussite des tirs ne sera jugé, mais la tenue et l'équipement non conformes sont éliminatoires.

La formation des chasseurs est continue et il appartient à tout chasseur de s'entraîner au tir avant d'aller sur un territoire de chasse.

La formation pratique complémentaire

Celle-ci est facultative mais vivement conseillée. Elle est d'ailleurs suivie par plus de 90% des candidats. Dans les faits, il s'agit d'une mise en situation sous forme d'examen blanc, permettant de corriger les

L'examen du permis de chasser



manipulations des candidats. Elle intervient la semaine précédant l'examen.

Un examen unique en 2014

Jusqu'à présent, le candidat au permis de chasser se présentait à deux examens.

Le premier examen portait sur de la théorie en salle, soit vingt et une questions, dont une question éliminatoire.

Puis, un deuxième examen pratique, sur le parcours décrit plus haut, clôturait l'examen du permis de chasser, également noté sur vingt et un points dont deux points de comportement avec arme.

Depuis le premier janvier 2014, un



examen unique se déroule sur le parcours pratique où est intégrée une salle d'examen avec une dizaine de questions théoriques (dont une éliminatoire sur la sécurité) qui viendront clôturer l'examen.

L'examen se déroule ainsi sur moins d'une demi-journée. Concernant le parcours, aucun changement n'est à

noter sauf la possibilité d'utiliser un fusil semi automatique.

L'examen est organisé par l'ONCFS qui convoque les candidats à une seule date. Ainsi à l'issue de l'examen le candidat se verra remettre son permis de chasser si il a réussi l'ensemble des épreuves.

Dates de formations et examens 2014

N°	FORMATIONS			EXAMENS
	THÉORIE (1 journée)	PRATIQUE (1/2 journée)	PRATIQUE COMPLÉMENTAIRE (environ 2 heures)	PRATIQUE ET THÉORIQUE
2 Complet	7 mars	Semaine du 24 au 28 mars et du 31 mars au 2 avril	Semaine du 14 au 17 avril	22 ou 23 ou 24 ou 28 ou 29 ou 30 avril
3	1 ^{er} août	Semaine du 4 au 8 août	Semaine du 25 au 29 août	1 ^{er} ou 2 ou 3 ou 4 septembre
4	3 octobre	Semaine du 13 au 17 octobre	Semaine du 27 au 31 octobre	3 ou 4 ou 5 ou 6 novembre
5	24 octobre	Semaine du 10 au 14 novembre ou 17 novembre	Semaine du 24 au 28 novembre	1 ^{er} ou 2 ou 3 ou 4 décembre



3^{ème} ATELIER
Rangement de l'arme - **1 point**



4^{ème} ATELIER
Chasse en battue - **5 points**



5^{ème} ATELIER
Questions théoriques - **10 points**



Comportement général
3 points

Les Chasseurs Bas-Rhinois gestionnaires de milieux naturels et financés pour leurs travaux

L'intervention et la motivation locale des chasseurs, dont M. Claude Bentzinger qui nous a malheureusement quittés en 2013, a permis le lancement de ce projet. Ce site est classé parmi les Zones Humides Remarquables du Bas-Rhin depuis 1995. Ancienne propriété SAFER de près de 90 hectares historiquement, la zone humide a été divisée en différentes propriétés de tailles respectables.

Réseau Ferré de France (RFF) acquéreur de 30 Ha a choisi le FARB en tant que gestionnaire

Un financement du FARB de plus de 90 000 euros

Pour la gestion du site, RFF a mis à disposition une enveloppe financière de plus de 90 000 euros au FARB pour les 5 prochaines années. Cela englobe les frais d'aménagements, de sécurisation, d'études et de gestion globale.

30 ha pour 1 euro

Cette gestion devrait également s'accompagner par le transfert de la propriété pour l'euro symbolique dans un an environ.

Il s'agit de la partie principale qui a été vendue à Réseau Ferré de France, en partie pour l'accueil de la LGV EST européenne et 30 hectares gérés en compensation zone humide par le FARB.

Un site remarquable

La zone humide regroupe un ensemble de milieux variés, de boisements, de bosquets, de mares et d'un plan d'eau, de réseaux de fossés, de roseaux et de prairies de fauches à gestion adaptée. Certains de ces milieux sont d'intérêts européens!

Les prairies sont gérées pour environ 2/3 avec le concours de la

Chambre Régionale d'Agriculture et 6 exploitants locaux sous contrats Baux ruraux environnementaux. En exemples de mesures particulières, on peut citer le maintien des haies, la mise en défens de 10% de la surface des prés, la réduction d'intrants, le maintien sous forme de prairie naturelle. Le tiers restant fait l'objet de mesures de conservations avec fauches décalées.

En 2013, le recensement de l'avifaune a été effectué par le FARB avec l'intervention d'ornithologues locaux dont M. Gérard Lacoumette, accompagné d'un collègue ayant voulu rester anonyme et de Charles Martin, ingénieur forestier. La diversité du milieu en fait un site très intéressant en la matière et a permis de recenser 26 espèces dont bon nombre de petits passereaux.

Toujours en 2013, le FARB a fait réaliser des prospections entomofaune (insectes) avec le concours du cabinet OGE qui ont permis de contacter 105 espèces d'insectes:

- 22 espèces d'odonates («libellules») sur 72 signalées en Alsace;
- 30 espèces de lépidoptères («papillons») à activité diurne sur 137 signalées en Alsace;
- 21 espèces d'orthoptères («sauterelles», «criquets») sur 67 espèces signalées en Alsace;
- 32 espèces de coléoptères («scarabées»).

Dans la liste des espèces découvertes certaines ont une valeur patrimoniale forte, listées sur des directives européennes et sur la liste rouge Alsace.

Ainsi, pour les odonates, on notera tout particulièrement la présence de l'Agrion de Mercure, pour les lépidoptères de l'Azuré du trèfle, l'Azuré de l'Ajonc, le Cuivré des Marais et le Petit Mars Changeant, pour les orthoptères, le Criquet ensanglanté et

le Criquet des Roseaux et pour finir en coléoptères *Cilindera germanica* ou encore le lucane cerf-volant.

Agrandissement de nos emprises fin 2013, toujours avec des financements extérieurs

6 ha en plus

L'Agence de l'eau a pris en charge 60% du projet, la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage près de 23% et les 17% restants à notre charge sur un projet d'achat de 6 ha. Soit près de 80 000 euros de subventions supplémentaires.

La seconde qui nous concerne également, cette fois par la propriété directe (acquisition le 27 décembre 2013) et sa gestion représente près de 6 hectares acquis par la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et enfin une participation FARB.

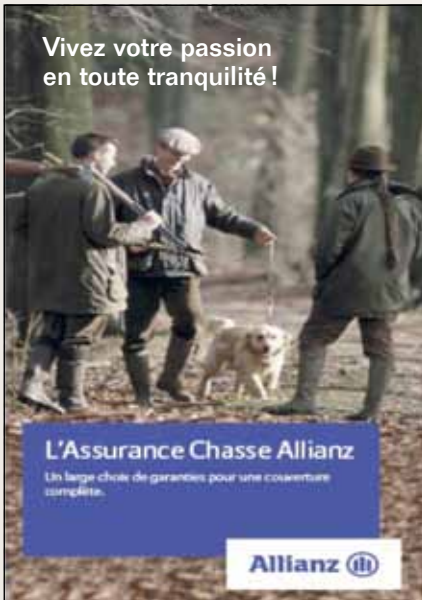
Cette zone est directement attenante en continuité de la zone précédente avec des milieux identiques dont 2 mares.

En 2014, nous prévoyons des compléments d'études notamment sur la flore dont plusieurs espèces patrimoniales ont été déjà recensées par prospection comme la campanule étalée sur liste rouge Alsace ou encore la benoîte des ruisseaux ainsi qu'une espèce d'orchidée à savoir l'*Epipactis Helleborine*.

Plan de gestion en cours de validation

Le plan de gestion 2014-2019 est actuellement en cours de validation et les premiers travaux de sécurisation et de génie écologique sur la propriété RFF devraient commencer en 2014.

Vivez votre passion
en toute tranquillité !



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



ASSURANCES GREBMAYER

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site: www.orias.fr)
Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Taibout - 75436 PARIS Cédex 09

WISSEMBOURG

11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU

5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

SAVERNE

3 Rue du Moulin - Tél. 03 88 01 87 01

Responsable: Didier GREBMAYER - N° de fax unique: 03 88 54 29 40 - Mail: 567ma01@agents.allianz.fr

**NOUVEAU
Multirisque
Association
de Chasse**

(Association - Groupement
Particulier)

- Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.

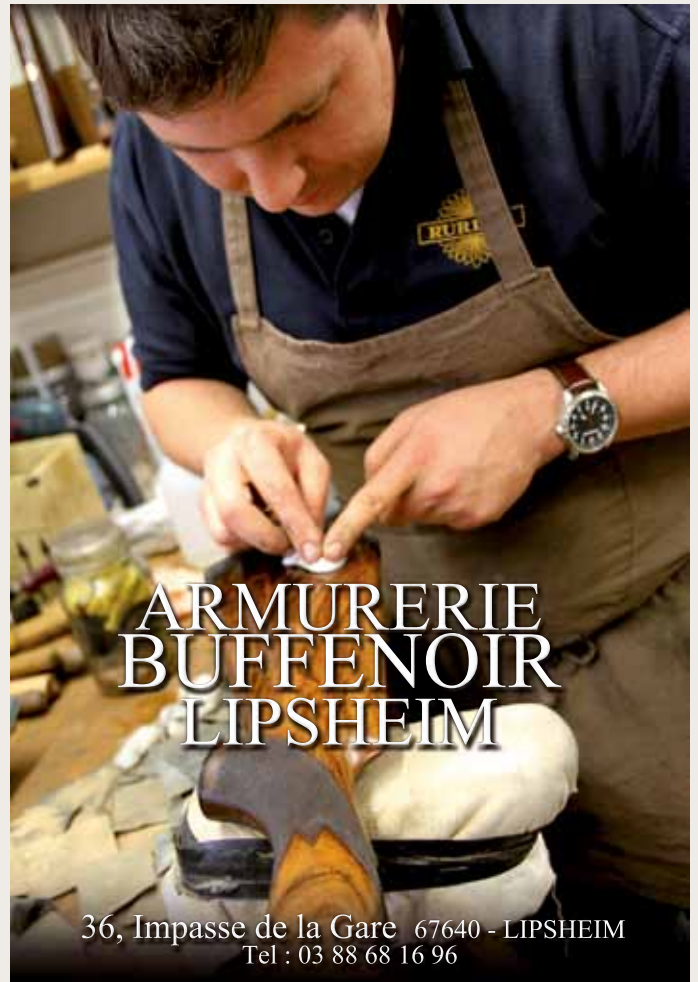
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de chasse, manifestations à caractère privé, dégâts de gibiers, installation de chasse, menus travaux d'entretien et réparation, Intoxications alimentaires, examen initial)

- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association

- Protection Juridique

**MULTIRISQUE
CHASSEUR**

- Responsabilité Civile Chasse
- Accidents corporels
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse



**ARMURERIE
BUFFENOIR
LIPSHEIM**

36, Impasse de la Gare 67640 - LIPSHEIM
Tel : 03 88 68 16 96

GROUPE ANDREANI
solutions automobiles
www.groupe-andreani.com



Un grand choix de véhicules neufs et d'occasion rigoureusement sélectionnés

**PORTES
OUVERTES**

**15 & 16
mars
2014**

Depuis l'année 2000 date de rachat par Christian Andreani, d'Opel Muller, une société créée en 1930, le groupe n'a cessé de se développer avec comme fil conducteur la volonté d'offrir jour après jour un service d'exception. Un accueil incomparable reconnu par ses clients et une politique de qualité totale en évolution permanente. Des collaboratrices et collaborateurs motivés qui sans cesse suivent des formations qualifiantes pour rester au sommet des nouvelles technologies du monde de l'Automobile afin de vous apporter les meilleurs conseils en matière d'entretien et de réparation de vos véhicules.

Grâce aux 3 marques que nous représentons OPEL, KIA, CHEVROLET, et nos 7 concessions

OPEL MULLER Mulhouse • **KIA KARLINE** Mulhouse • **Premium AUTOMOBILE** Mulhouse • **SAMA AUTOMOBILE** Colmar
SAMA MOTORS Colmar • **SELEST AUTOMOBILE** Sélestat • **SND AUTOMOBILE** Rosheim

Nous offrons un large choix de véhicules neufs permettant de répondre à tous vos besoins et toutes vos envies. De plus nous vous proposons un grand choix de véhicules d'occasion rigoureusement sélectionnés par nos soins et offrant des garanties allant de 12 à 84 mois.

Bonne route en notre compagnie. **Le Groupe Andreani**



SAMA AUTOMOBILE

11 rue Haussmann - 68000 Colmar
Tél. 03 89 41 53 95 ou 06 51 89 10 80



SND AUTOMOBILE

Parc de Rosenmeer - 67560 Rosheim
Tél. 03 88 48 03 05



SELEST AUTOMOBILE

Z.I. Nord - Rue de l'industrie - 67600 Sélestat
Tél. 03 88 58 40 47



Jean-Guillaume KENNEL
Responsable Véhicule Occasion
et Chasseur passionné

Aménagements des territoires de plaine 2014

La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin reconduit sa politique de soutien aux chasses de plaine.

Jachère environnement et faune sauvage et Biodiversité (JEFS)

Ces couverts sont destinés à la petite faune de plaine pour lui offrir couverts de reproduction, refuge et nourriture. Il n'y a pas de limitation de surface. La déclaration est annuelle et se fera en avril 2014.

Culture à gibier (hors fleurs)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable !

Nidification et/ou Nourriture semis en fonction des espèces végétales	100% et/ou 50% (du coût des semences sur facture)
---	---

Couvert JEFS	Intérêt /période de semis	Subvention FDC
Classique Nouveau montant: 100€/ha/an	Nidification / semis Printemps et Automnes	100%
A1 céréales à paille Nouveau montant: 100€/ha/an	Nidification / semis Printemps et Automnes	100%
A2 avoine, chou et sarrasin Nouveau montant: 100€/ha/an	Nourriture / semis de Printemps	50%
A3 Hubertus Nouveau montant: 100€/ha/an	Nourriture / semis de Printemps	50%
Biodiversité Nouveau montant: 100€/ha/an	Nidification / semis de Printemps et Automnes	100% + coût des semences sur facture

Les semences sont fournies par le chasseur sauf accord avec l'exploitant agricole. De plus les semences ne sont pas obligatoirement certifiées (récolte agricole utilisable).

Céréales sur pieds

L'objectif est de conserver un couvert refuge hivernal pour le petit gibier.

Il s'agit là de respecter la réglementation du SDGC.

«Pour contribuer au développement des pratiques agricoles favorables à la qualité des habitats et à la petite faune sauvage, le locataire de chasse pourra maintenir sur pied en hiver des parcelles de maïs.

Ces parcelles ne pourront pas dépasser une surface de 25 ares d'un seul tenant et devront être isolées, non contiguës à d'autres parcelles de maïs sur pied et distantes de plus de 200 mètres de tout espace boisé, à l'exclusion des haies vives et des ripisylves le long des cours d'eau,



Biodiversité première année issu d'un semis d'automne

pour éviter qu'elles ne génèrent des dégâts de sangliers. Aucune limite, de distance, de surface ou de saison n'est imposée pour les céréales autres que le maïs.



Culture à gibier Mélange biodiversité et seigle forestier en 2^{ème} année

Ces parcelles de maïs sont destinées exclusivement à abriter et à nourrir la petite faune en hiver, ainsi qu'à servir d'écran visuel à ces mêmes espèces. Aucun poste d'affût mobile



Mélange dactyle/luzerne

ou déplaçable ne peut y être installé. Toutefois les miradors fixes peuvent être maintenus. Elles devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs (cf. Annexe VIII)».

La subvention sera en fonction du nombre de demandes. Pour info: 7,50 € l'are.

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr

Inter cultures (type Phacélie, avoine, vesce)

Ce couvert refuge et de nourriture doit comporter au moins 2 plantes en mélange (hors moutarde). Base de subvention limitée à 50% du prix

des semences d'un PAV (phaélie, avoine, vesce) par hectare.

Une limite de subvention est fixée par locataire de chasse à 10 hectares (maximum départemental de 200 ha, les premiers seront les mieux servis)

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr

Attention

Pour bénéficier des aides de la FDC, il est nécessaire que vous soyez à jour de toutes les cotisations votées en assemblée générale à savoir: adhésion territoire, suivi territoire et FARB. Le plafond des subventions

Opération haies et arbres fruitiers

L'opération sera reconduite et détaillée cet été dans un prochain Infos'Chasse

attribuables à tous locataires est de trois fois le montant de ces cotisations par an.

Ne seront pas prises en compte les demandes hors cadre réglementaire, par exemple des demandes d'aides céréales sur pieds sans convention avec un agriculteur!

Pour tous renseignements:
www.fdc67.fr

ou contactez
Nicolas Braconnier
au 03 88 79 12 77
ou au 06 80 74 71 61

Dégâts de corneilles

Il n'y a pas que des dégâts agricoles, certes considérables, mais il y a aussi des dégâts cynégétiques conséquents sur les quelques lièvres qui nous restent.

Source: Revue Picardie - Chasse - Pêche • Photos: Audrey Dautigny



Une corneille est à terre, une autre au vol. Un lièvre fonce à toute allure sur l'oiseau noir posé avec une réelle intention d'en découdre!



Alors que le lièvre s'apprête à rentrer en contact avec la corneille, celle-ci décolle péniblement, avec quelque chose dans son bec.



Malgré les efforts du lièvre, vraisemblablement une hase, la corneille part avec le levreau dans le bec. Celui-ci sera dévoré tout vivant par les deux oiseaux un peu plus loin.

PROJET DE LOI D'AVENIR AGRICOLE

Parlez-en à votre député !

Un projet de loi d'avenir agricole est actuellement en préparation. Alors que plusieurs points concernent très directement la chasse La Fédération Nationale des Chasseurs n'a pas été consultée et associée à son élaboration.

Le texte actuel présente quelques points intéressants comme l'extension des clauses environnementales du bail rural, les groupements d'intérêt économique et environnemental et la reconnaissance des missions sanitaires des Fédérations. Néanmoins il prévoit des dispositions en matière sanitaire et surtout forestière qui sont extrêmement dangereuses pour la chasse.

Il est question de responsabilité des détenteurs de droit de chasse en matière de maladies de la faune sauvage; de définition de l'équilibre sylvo-cynégétique par les seuls documents forestiers régionaux et de «compatibilité» (au lieu d'une «prise en compte» comme précédemment) de nos schémas départementaux de gestion cynégétique avec ces mêmes documents. Des inconnues sur l'intégrité du territoire des ACCA par rapport à la mise en place des GIEEF (groupements forestiers) subsistent.

Enfin un article (n° 24) sur le «bien-être» animal autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance sur la détention et le commerce d'animaux de compagnie qui pourrait impacter les détenteurs de chiens. Par ailleurs, cet article favorise les contentieux susceptibles d'être engagés au nom du «bien-être» animal par les associations de protection de l'animal.

Vous trouverez dans la note ci-après une synthèse de ces éléments.

Position de la Fédération Nationale des Chasseurs

Volet agricole – article 4

Globalement positif pour la prise en compte de l'agro-écologie.

• **Fort soutien de la FNC** sur l'élargissement des clauses du bail environnemental à toutes les exploitations.

• Demande

- Une place au sein des Conseils d'Administration et des Comités techniques départementaux des SAFER.

- Une meilleure prise en compte des métiers de la filière chasse dans l'enseignement agricole.

• Suggestions

- Créer une obligation de maintien des éléments fixes, ou un principe de compensation en cas de destruction. L'état des lieux des éléments fixes dans le bail rural doit porter sur les éléments écologiques.

- La prise en compte de la préservation des éléments fixes du paysage dans l'aménagement foncier agricole et forestier (article L123-8-2-3° et 6° du code rural).

- L'élargissement de la déduction des travaux pour investissements écologiques aux habitats des espèces des annexes I et II de la directive habitats ou des espèces soumises à plans d'actions nationaux, et pas seulement les espèces protégées.

Volet sanitaire – article 18

Ressenti mitigé

- Mieux encadrer dans la loi les obligations faites aux chasseurs de mettre en œuvre des aménagements sur le territoire si besoin. Certaines mesures ne pourront de toute façon pas être mise en œuvre car les détenteurs ne sont pas toujours propriétaires des territoires.

- Refus de voir le Préfet modifier les plans de chasse en cas de besoin: il faut plutôt instaurer le principe de

battues administratives sanitaires.

- Refus de voir la responsabilité sanitaire des chasseurs engagée en cas de maladie soumise à déclaration en milieu ouvert, revoir la rédaction car en réalité ce sont surtout les parcs de chasse qui sont ciblés.

Article 24

Refus de permettre au gouvernement de légiférer par ordonnance sur la détention des animaux de compagnie.

Volet forestier – article 29

Très dangereux pour la chasse

- Refus catégorique de la «compatibilité» des Schémas de Gestion Cynégétiques avec les documents forestiers de planification, il n'y a aucune raison de hiérarchiser ces documents l'un par rapport à l'autre.

- Refus catégorique de la définition de l'équilibre sylvo-cynégétique dans les documents forestiers, la loi doit prévoir explicitement la consultation obligatoire des fédérations des chasseurs. Il doit y avoir un parallélisme d'élaboration entre les SDGC, les ORGFH et les documents forestiers.

- Refus catégorique que les plans de gestion des GIEE puissent disposer d'un volet cynégétique qui permettrait de sortir des ACCA.

• Suggestions

- Une place au sein du Conseil d'Administration de l'ONF et de l'établissement de Chambord.

- Proposition que soit prise en compte la prévention des dégâts de gibier par le fonds d'assurance forestier.

Spécialisé dans la fabrication de carabines sur-mesure et la customisation, Luc Perrin réalise aussi toutes réparations et montages de lunettes.



*Donnez
un nouveau look
à votre M98*



**ARMURERIE
PERRIN**

Votre arme a son orfèvre

36 Avenue de France • 57400 Sarrebourg • Tél. 0033 (0)387 24 96 21

www.armurerieperrin.com

34, route de Sessenheim
67240 SCHIRRHEIM
Port. 06 29 57 41 44
Fax 03 88 06 76 26
espace-chasse@orange.fr

ESPACE-chasse

www.espace-chasse.fr

Matériels & équipements cynégétiques

PROMO sur tous les miradors -10% à -20%



**Mirador
forêt**

~~670€~~ **500€**



**Mirador
avec balcon**

3 mètres
~~750€~~ **750€**

**NOUVEAU
MOULTRIE**
Prise de vue
panoramique 150°
299€ TTC



ECHELLE PLIABLE
En alu
310€



3 mètres

AGRAINOIR
MFH-PMDK
Agrainoir
programmable



6 VOLTS **180€ TTC**
12 VOLTS **220€ TTC**

Catalogue sur demande
Magasin ouvert sur rendez-vous

Confiez votre arme à un Maître Armurier diplômé



Arme en cours de réalisation



Conception : Dominique Blache - Conseil en communication

Fabrication sur mesure

de carabines doubles juxtaposées ou superposées (Express), à répétition et basculantes
Tous calibres: européens et africains

Montages à crochets pour lunettes de chasse

pour tous types d'armes. Une spécialité de l'armurerie Sipp.
Plusieurs milliers de montages ont été réalisés à ce jour
(fiche technique montage sur demande).



ARMURERIE JEAN-JACQUES SIPP

MAÎTRE ARMURIER DE PÈRE EN FILS DEPUIS 1932

12 rue du 22 Novembre - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 37 54 44 - Fax: 03 88 37 54 45
www.sipp-armes.com

Armes de 5^e catégorie soumise à déclaration

Voir notre sélection d'armes neuves et d'occasion sur www.sipp-armes.com et www.naturabuy.fr

HISTOIRE DE FAIRE PARLER LES CERFS

(*CERVUS ELAPHUS L.*)

A cet effet nous recherchons des trophées de cerfs d'avant 1800

Les sept fédérations départementales des chasseurs du massif vosgien ont confié à Mme Annick Schnitzler, Professeur d'écologie à l'université de Metz une étude sur l'écosystème faune-flore dans le massif vosgien à travers les âges (du paléolithique à nos jours).

Cette étude comprend un volet « génétique écologique » qui porte sur la comparaison de l'ADN des cerfs du paléolithique, des médiévaux et des cerfs d'aujourd'hui afin de détecter d'éventuelles évolutions ou modifications de leur patrimoine génétique. L'étude des cerfs du paléolithique ne semble pas poser de problème dans la mesure où les chercheurs disposent de suffisamment d'ossements fossiles pour procéder aux analyses. Faire parler l'ADN des ossements fossiles est par contre un exploit que seuls quelques laboratoires européens spécialisés sont à même d'effectuer.

Pour les cerfs « issus de la période médiévale » jusqu'à 1800 leur recensement semble poser plus de difficultés. Raison pour laquelle nous nous adressons au monde de la chasse.

Nous sommes donc à la recherche de trophées, de l'Est de la France voire de toute la France, datant d'avant les années 1800. Soyez rassurés, il s'agit simplement de faire un prélèvement osseux d'un gramme donc quasi invisible. En aucun cas le trophée ne sera abimé.

Pour les cerfs contemporains le prélèvement de quelques fragments de tissus d'un animal contemporain tiré est bien plus simple. Les techniques des analyses elles mêmes ont largement évolué ces dernières années.

Pour toute personne qui pourrait nous renseigner sur de tels recensements, localisation ou mise en contact avec le propriétaire de cerfs de cette époque (châteaux, propriétés de famille,...) quel que soit leur état de conservation la FDC 67 les remercie chaleureusement et leur offrira 2 heures de Cyné'tir.

Merci de nous adresser ces informations par mail à :

glang001@wanadoo.fr

nicolas.braconnier@fdc67.fr

2 693 kg de sangliers pour les Restos du cœur

En livrant, par l'intermédiaire de la FDC67 2 693 kg de sanglier, les chasseurs et associations de chasseurs du Bas-Rhin ont répondu à l'appel de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie.

Le 4 novembre dernier, 178 restaurateurs et hôteliers adhérents se sont

base de viande de sanglier, sur différentes circonscriptions bas-rhinoises. À raison de 35€ par personne, le menu composé par ces professionnels investis bénévolement en cuisine et en salle a séduit 1315 convives.

Un véritable rendez-vous festif et généreux dont le résultat financier a conduit, le 12 décembre, à la remise d'un chèque de 42 834 euros à l'association créée en 1985 par Coluche. Un chiffre conséquent dans le contexte économique et social actuel permettant aux Restos du Cœur de se doter d'un camion isotherme neuf de 3,5 tonnes idéal pour transporter, de l'entrepôt principal vers les 20 centres de distributions et les rues du Bas-Rhin, les produits secs et frais à température positive.



ainsi mobilisés en faveur des Restos du Cœur (67) en proposant des dîners gastronomiques et solidaires, à

Six sangliers pour les jumeaux



Le 7 décembre 2013, fut un jour de battue dont se souviendront longtemps ces quatre jeunes chasseurs tous âgés de 17 ans. Julien et Romain Koch (des jumeaux, fils de Raymond, garde-chasse à Soufflenheim) ont chacun prélevé un sanglier ce jour là. Ce qui est déjà pas mal, mais l'histoire ne s'arrête pas là. Les deux autres com-pères, Maxime et Morgan Kuhn (les fils de Rémi) sont eux aussi jumeaux

et ont respectivement prélevé ce jour là, trois sangliers pour Maxime et un pour Morgan. Étant leurs premiers sangliers, Maxime et Morgan ont été selon la tradition baptisé comme il se doit en Saint-Hubert. À noter que l'un des frères a passé son permis en septembre et l'autre en octobre 2013. Ce jour là, les quatre jumeaux auront réalisé à eux seuls un tiers du tableau. *Félicitations en Saint-Hubert.*

Un Mobil'Faune très demandé en 2013

Fort de ses 54 espèces, le Mobil'Faune sillonne le département désormais doté d'un matériel High tech sur mesure c'est à dire une tablette tactile avec retransmission sur grand écran. L'année dernière, il a ainsi passé environ 70 journées auprès de ses publics.



29/03 au 2/04 • APPMA d'Eschau	20/06 • Animation école Schirrheim
5/04 au 8/04 • Club de marche de Surbourg	20/06 au 24/06 • Pique-nique géant Haguenau
26/04 au 29/04 • Salon nature Dossenheim/ Zinsel	28/06 au 1/07 • Association contre le cancer Truchtersheim
30/04 au 2/05 • Copain de Kurtzenhouse	9/07 • Animation pour le président de la FNC
3/05 au 6/05 • Ville de Reichshoffen	17/07 • Animation Fédération des maisons des jeunes et de la culture Hoerd
7/05 au 10/05 • Office des sports et des loisirs Oberhoffen / Moder	14/08 au 19/08 • Mairie du Hohwald
16/05 • Animation école d'Albé	14/09 • Décathlon Haguenau
21/05 • Animation école de Gougenheim	21 au 22/09 • Animation caserne militaire Haguenau
3/06 Animation école de Dorlisheim	5/11 • Messe de Saint Hubert Marienthal
4/06 au 8/06 • Animation école de Souffelweyersheim	13/11 • Animation école de Bootzheim
11/06 • Animation école de Dalhunden	6/12 au 9/12 • Société de chasse de Fouchy Urbeis
13/06 • Animation école de Oberbronn	24/12 au 30/12 • Association de chasse d'Altenbourg
16/06 • Animation Journée piégeurs Plobsheim	

Deux tirs sur camions

Le Réseau Sécurité de l'ONCFS nous a fait part de deux accidents qui auraient pu tourner au drame. Le 2 décembre dernier lors d'un tir sur chevreuil, une balle touche le réservoir d'un camion stationné sur une aire de l'autoroute A4. Si le camion n'avait pas fait obstacle, la balle aurait peut-être touché un véhicule circulant sur l'autoroute!

Le 17 décembre dernier, toujours lors d'un chasse au chevreuil, un ricochet touche la cabine d'un poids lourd circulant sur l'autoroute A4. Sans une chance quasi miraculeuse, on n'ose pas imaginer les conséquences de ces tirs en direction de voies de circulation.

Formations FDC 2014

Toutes nos formations ne sont accessibles que sur inscription préalable.

Equivalence au permis Allemand

Session 1

Formations - 1/2 journée

• 5 mars - 14 mars - 21 mars

Examen (journée complète)

• 25 avril

Session 2

Formations - 1/2 journée

24 sept. - 8 oct. - 28 oct.

Examen (journée complète)

• 7 nov.

Hygiène et Venaison:

Examineurs initiaux de la venaison

Demi-journée de formation:

25 avril et 19 sept.

Garde-chasse - Formations:

Session 1

2 juin - 3 juin - 4 juin

Session 2

19 nov. - 20 nov. - 21 nov.

Tir à plomb sur chevreuils:
selon le nombre d'inscrits

Piégeurs:

Session 1 : 4 et 5 avril

Session 2 : 26 et 27 septembre

Chefs de traque initiale :

2 sessions

Demi-journée de formation: 27 juin 2014 et le 12 sept.

Chef de traque, validation de tir:

3 journées sont prévues:

5 sept. - 26 sept. - 22 oct.

Secourisme: 2 sessions

Journées complètes: 13 juin - 11 déc.

Chasse à l'arc: Dates à définir

Permis de chasser français
(voir page 11)

À vos agendas

• Assemblée générale FDC67

Réservez dès à présent la date de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin :

le 12 avril 2014 à 9h

Salle Polyvalente
83 rue du Général de Gaulle
67170 Geudertheim

• Exposition de trophées 2014 Bas-Rhin

1^{er} et 2 mars 2014

Salle polyvalente
67470 Wangenbourg

Exposition ouverte au public de 9 heures à 17 heures en continu

Entrée gratuite

• Exposition de trophées 2014 Moselle

22 et 23 mars 2014

Centre de jeunesse
2 place Robert Schuman
57230 Baerenthal

Entrée gratuite

LA PETITE PIERRE

Marché et animations autour du réveillon



Avec plus de 1 800 visiteurs, le rocher du petit village de La Petite Pierre a vibré pendant trois jours (27, 28 et 29 décembre) au rythme des animations. Les Trompes de chasse de la Vallée de l'Eichel et les cors des Alpes de Lichtenberg étaient au rendez-vous pour rendre hommage à Saint Hubert à l'issue de la chasse organisée par l'Association des chasseurs de l'Altenbourg. Le bénéfice de ce temps de partage, qui a été fréquenté par plus de 550 personnes au moment de la remise des brisées, a été remis intégralement à l'ONG Humanitaire «Anne-Marie, Sœur du Monde».

Un beau Noël d'émotion, fêté entre les deux années, et fréquenté par un public à la fois local, régional, national et international. La météo douce de cette fin d'année en plein cœur du Parc naturel régional des Vosges du Nord a favorisé le succès du pro-

gramme d'animations concocté par l'Office de tourisme du Pays de La Petite Pierre.

Le marché du réveillon avec une vingtaine d'exposants dans le château a été un beau succès. Plus de 1800 visiteurs, ont ainsi pu découvrir la nouvelle légende du cerf des forêts de La Petite Pierre devenu 10^e renne du Père-Noël!

Petits et grands ont apprécié la découverte d'une pépinière, la marche nordique, le spectacle Kamishibai autour de la légende du sapin, la veillée contée de Noël, les animations poétiques, l'animation d'un mobil faune, la visite des projections de Noël et la découverte d'un parcours de photos de cerfs dans la vieille ville.

Rendez-vous fin 2014 pour une réédition de ce temps magique et original autour de la forêt, du grès et d'un bon vin chaud!

Inscriptions au Brevet grand gibier 2014

L'Association des Chasseurs de Grand Gibier a le plaisir de vous informer que les formations théoriques et pratiques au Brevet auront lieu :

- Les vendredis 14, 21 et 28 mars ; 4, 11 et 25 avril ; 23 mai ; 6 juin, 20 juin :

Brevet Blanc à la Chambre d'Agriculture, 2 rue de Rome à Schiltigheim de 18h30 à 21h15

- Les samedis : 24 mai : Sylviculture sur le terrain
26 avril et 7 juin : Exercices pratique au stand de tir APTO de Bernardswiller
21 juin : Cyné'tir à Geudertheim

Date du brevet : samedi 28 juin 2014

Les différents intervenants auront à cœur de transmettre leurs connaissances dans une ambiance conviviale.

Contacts : Hubert Chatelet : 06 12 67 29 58 • Courriel : chatelet.h@sfr.fr



Boucherie Roland Tischler

Hauptstrasse 38 ▪ 77975 Ringsheim

Tél. 00 49 (0)78 22 82 40

metzgerei-tischler@t-online.de

www.tischler-ringsheim.de ▪ (à 5 mn d'Europapark)

- Spécialités fumées de la Forêt-Noire
- Conserves de gibier
- Service Traiteur (*nous consulter*)

La boucherie Tischler travaille uniquement des animaux abattus par ses propres soins et du gibier de la région (Forêt-Noire et Alsace)

-10%
de réduction
sur présentation
de cette annonce

Pour tous vos imprimés publicitaires ou commerciaux

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie
PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr

FORGIARINI

CARRELAGE SANITAIRE MEUBLES DE BAIN PIERRE NATURELLE

PARQUETS TERRASSES BOIS SCIERIE

www.forgiarini.net

KOGENHEIM - VENDENHEIM - RIXHEIM

Daniel RETTIG

Naturaliste - Taxidermiste

Animaux entiers

Trophées de chasse
& Safaris

Tannages

114 route Nationale - 67760 Gamsheim

taxidermie.rettig.free.fr - Tél. **03 88 96 42 04**



L'ARMURERIE DE LA VALLEE



Nouvelle loi sur le transport et le stockage des armes

"Votre arme ne doit pas être utilisable immédiatement"

- soit arme équipée d'un verrou de pontet
- soit housse / mallette cadenassée
- soit arme démontée lorsque c'est possible

Armoire forte*
à partir de

199 €

Absorbant d'humidité
réutilisable

9.50 €



Verrou à clé ou à combinaison

11 €

13 €

Frédéric RENARD, à votre service.

OUVERT: Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h et le Samedi 9h-12h/13h30-18h.

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK

TÉL.: 09 60 12 08 90

Mail : naturavallee@orange.fr

Eaux de vie - Liqueurs - Whisky Alsacien - Idées cadeaux



Hepp
ALSACIEN PAR EXCELLENCE



ARTISAN
DISTILLATEUR
EAU DE VIE - LIQUEUR
WHISKY ALSACIEN

Artisan Distillateur « Chasseur »
depuis 3 générations

Accueil à la boutique du distillateur
Lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-18h - samedi 8h-12h / 13h-16h

Conditions spéciales aux chasseurs
sur présentation de l'annonce

Distillerie Artisanale Hepp • 94 Rue de la Walck • 67350 Uberrach

Tél. +33 (0)3 88 077 107 • www.distillerie-hepp.com

Un service gratuit pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez-nous vos annonces (maximum 4 lignes) en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail : beatrice.roecker@voila.fr
 Délai de dépôt des annonces, le 15 du mois précédent la parution.

Armes

- Carabine Anschütz 7 x 64 avec lunette Swarovsky – Autriche 1,5 x 6,42. Montage fixe EAW, 1 lunette de battue 1,5 x 4,5 x 20, 1 lunette ZO.OM 8 x 17 40, 1 boîte de cartouches 7,64 RWS. Prix 1500 €. Tél. 03 88 80 42 74
- Carabine Remington 222 GZ 527 avec lunette BSA Hautsman 3 x 9 44. Montage fixe EAW. 1 boîte de cartouche 222 RWS. Prix: 500 €. Tél. 03 88 80 42 74
- Mauser 66 Stutzen cal. 7x64, Stecher, Joue Bavaoise, Lunette Zeiss 1,5-6x42 rét.4 montage crochet. Prix à débattre. Tél. 06 85 30 69 18
- Mauser 98 Stutzen cal. 8x64S, Stecher, Joue Bavaoise. Prix: 1150 €. Tél. 06 85 30 69 18
- Browning Bar, cal. 300 Win Magnum, Lunette Zeiss 1,5-6x42 ret.4, montage pivot EAW. Prix à débattre. Tél. 03 88 72 63 13
- Express Superposé Zoli Cal. 9,3x74R, Lunette Zeiss 1,5-6x42 ret.4, montage crochets. Prix à débattre. Tél. 03 88 72 63 13
- Carabine Blaser bloc tombant de calibre 300 Win-Mag Lunette Zeiss 2,5-10 x 52T Bavaria-z. Excellent état, prix 2800 €. Tél. 06 27 10 48 67 après 17h
- 7 x 64 - comme neuve. Prix: 700 €. Une carabine Sako 270 avec lunette Zeiss. Prix: 900 €. Fusil mixte 7 x 65 R 12 x 70 plus un canon 2 fois 12 x 70 Prix : 500 € (à réparer) Tél. 03 88 86 81 47
- Carabine Rijk, cal. 7 x 64 Favorit, modèle battue, 5 coups avec détente stecher Frankonia, lunette 8 /56 Schmitt et Bender. Prix: 1100 €. Fusil Browning, cal. 20 magnum, crosse anglaise, canons superposés, éjecteur automatique, détente unique sélective dorée avec 150 cartouches. Prix: 1500 €. Tél. 03 88 96 21 94 ou 06 62 12 21 94
- Achète armes anciennes de collection, 8^e catégorie : fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, etc. Tél. 06 82 86 97 85
- Carabine Mauser 66S, calibre 300 mag, montage crochets, 2000 € (état exceptionnel). Tél. 06 86 56 23 67
- Steyr-Mannlicher Mod. S, calibre 8 x 68 S avec montage pivotant pour lunette a rail, excellent état. Prix: 1500 €. Tél. 06 87 07 10 84

■ 1 Mixte Brno 12 x 70-7 x 65 R avec lunette Zeiss Diathal 6 x 42, montage fixe 4 x 32. 3 boîtes cartouches 7 x 65 R RWS. 1 lunette 7 X 30 Jaeger-muster, 1 embout cuir pour fermeture canon, 1 tube réducteur 12 x 16 pour cartouche, 2 amortisseurs cal. 12 x 765 R. Prix 1500€. Tél. 03 88 80 42 74

Demande de chasse

- Chasseur motivé cherche part de chasse, centre Alsace, Champ du Feu, Donon. Tél. 06 87 76 09 09
- Cherche part de chasse gros gibier secteur Haguenau – Wissembourg. Tél. 07 50 24 85 35
- Chasseur cherche location ou participation chambre froide pour gibier, proximité Saverne. Tél. prof. 03 88 91 10 15 - Tél. privé : 03 88 71 16 78. Mail : info@lba.fr

Offre de chasse

- Donne possibilité de chasse à jeune chasseur. Tél. 06 89 81 89 05
- Chasse importante Sud Saverne cherche partenaires. Possibilité parts battues. Tél. 06 85 76 11 23

Chiens

■ 2 chiots mâles teckel à poil dur standard. Nés le 01/10/2013, vaccinés et pucés. Mère : Exy du chevalier Michel N° LOG 218490 Tat. 2GMB445. Père : Brenneke vom Teufelslied. Grande origines chasse, élevés en famille. Tél. 03 88 85 57 41 ou 06 10 66 37 93

Véhicules

■ A vendre TOYOTA HILUX 4 portes moteur 3L, BA, Treuil, arceau, marches pied, attelage, benne alu; 165 000 kms, 1^{ère} mise en circulation: avril 2011. Prix: 16000 €. Tél. 06 08 59 05 40

Divers

- Vends camion frigo (route ou secteur) Renault master 13m³, année 2005 permis VL 90.000 km très bon état. Prix 11 000 €. Tél. 06 08 42 29 75
- Vends groupe compresseur pour chambre froide, neuf, positif ou négatif. Prix 550 €. Tél. 06 08 42 29 75

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Février 2014

1 fév.	06h58	à	18h27
5 fév.	06h52	à	18h33
10 fév.	06h45	à	18h41
15 fév.	06h36	à	18h50
20 fév.	06h28	à	18h58
25 fév.	06h18	à	19h06

● 14 février

Mars 2014

1 mars	06h11	à	19h12
5 mars	06h03	à	19h18
10 mars	05h53	à	19h26
15 mars	05h42	à	19h33
20 mars	05h32	à	19h41
25 mars	05h21	à	19h48

● 1 mars ● 16 mars ● 30 mars

Avril 2014

1 avril	06h07	à	20h59
5 avril	05h59	à	21h05
10 avril	05h49	à	21h12
15 avril	05h39	à	21h19
20 avril	05h29	à	21h27
25 avril	05h20	à	21h34

● 15 avril ● 29 avril

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clés en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an, **Klein Inter Autos** a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse



ECONOMISEZ
€ 10,00
€ 89,95
~~€ 99,95~~

Jumelle BUSHNELL Bear Grylls
Optique de qualité en verre trempé multi couche avec prismes BAK-4 et bonnettes d'oculaire réglable. Étanche. Coffret avec logo BG et miroir de survie.

a Jumelle BUSHNELL Bear Grylls 8x25
Jumelles pliantes, très compactes. Indice crépusculaire 14,1. Champ

de vision de 120 m à 1000 m. Poids 290 g. Dim. (Hxl) 10,5x10,5 cm.
No. 179453 99,95-€ 89,95 €

b Jumelle BUSHNELL Bear Grylls 10x42
Indice crépusculaire 20,5. Champ de vision de 102 m à 1000 m. Poids 709 g. Dim. (Hxl) 12x12,5 cm.
No. 179454 229,95-€ 199,95 €

NOUVEAU



ECONOMISEZ
€ 5,00
€ 49,95
~~€ 54,95~~

Couteau Liner-Lock GERBER Bear Grylls
Poignée ergonomique, antidérapante, en Tac Hide. Lame microbillée Drop Point en acier inoxydable Cr17MoV, avec ouverture ambidextre facile. Fourni avec une gaine en nylon et boucle de ceinture. Longueur de la lame : 9,7 cm. Poids 150 g.
No. 172622 54,95-€ 49,95 €

@ Toute la gamme Bear Grylls sur
www.frankonia.fr

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr
Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
67190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr





Nouvelle
BMW X5

www.bmw-est.fr



Le plaisir
de conduire



NOUVELLE BMW X5.

La Nouvelle BMW X5 révolutionne une fois encore les standards de l'automobile. Au-delà de son design aux courbes inimitables, découvrez son intérieur luxueux, ses 7 places et profitez d'une habitabilité incomparable. À bord, vos voyages sont toujours plus agréables grâce à ses technologies intelligentes dont la fonction Park Assist vous permettant de réussir tous vos créneaux de manière entièrement automatisée. Et avec des émissions de seulement 149 g de CO₂/km, votre plaisir de conduire ne peut qu'être absolu.

LE RETOUR DE L'ICÔNE

GROUPE
l'espace *ff*
STRASBOURG - HAGUENAU

STRASBOURG
2 rue Emile Mathis
03 88 753 753

HAGUENAU
110 route de Strasbourg
03 88 06 17 17

Consommations de la Nouvelle BMW X5 selon motorisations en cycle mixte : 5,6 à 10,5 l/100 km. CO₂ : 149 à 244 g/km.